



PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES HABITATS AQUATIQUES

QU'EST-CE QU'UN SUIVI ?

LORSQU'ON PARLE DE SUIVI, ON PARLE DE QUOI EXACTEMENT

Le suivi est une étape essentielle d'un projet de restauration ou d'aménagement d'habitat. Il permet entre autre d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien des installations. Quoique cette étape puisse engendrer des frais, elle rapportera des bénéfices pour de nombreuses années, grâce à une saine gestion de la pêche et une amélioration du recrutement naturel.

SUIVI PHYSIQUE : VÉRIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT

- Il consiste à vérifier régulièrement l'état et le fonctionnement de l'aménagement;
- il permet de déterminer si l'aménagement a entraîné des conséquences imprévues ou négatives (érosion, accumulation de débris, développement de végétaux, sédimentation, modification de l'aménagement, etc.) et d'y apporter les correctifs nécessaires.

On demande généralement d'effectuer une première visite au printemps qui suit la réalisation d'un aménagement et les deux autres années suivantes. Ces visites devraient se faire à certaines périodes critiques comme avant la période de fraie et après de fortes crues.

Les principaux problèmes que l'on rencontre après la réalisation des aménagements touchent l'ensablement des frayères ou le recouvrement du substrat rocheux par des sédiments. Il importe d'en trouver la raison et la source, car ils vont certainement limiter l'utilisation du milieu par les géniteurs et le succès de la reproduction.

Il peut également s'agir d'enlever les débris accumulés dans une passe à poissons, d'ajouter du gravier sur une frayère ou de remplacer un morceau de bois à un déflecteur.

SUIVI BIOLOGIQUE : ÉVALUATION DU SUCCÈS DE L'AMÉNAGEMENT

- Il permet de constater les effets des aménagements sur la population de poisson visée.

Il peut s'agir du décompte visuel du nombre de géniteurs sur les frayères ou du nombre d'alevins dans un ruisseau. Tentez d'être le plus précis possible. Si le nombre de poissons/alevins est trop important, estimez le nombre d'individus au meilleur de votre connaissance. Il n'est pas obligatoire de faire un inventaire avec un appareil de pêche à l'électricité, mais si vous ou le ministère des Ressources naturelles et de la Faune voulez le faire, il importe de suivre un protocole d'inventaire précis.

L'amélioration d'un habitat n'entraîne pas nécessairement des changements instantanés sur les populations fauniques visées. Un suivi sur plusieurs années permettra d'évaluer les bienfaits des travaux.

ÉVALUATION BIOLOGIQUE À LONG TERME

- Il vise plus particulièrement à évaluer les effets de l'aménagement sur la population visée en terme de bénéfices faunique et monétaire;
- il permet de mesurer le degré d'atteinte des objectifs à long terme établis lors de la planification des aménagements : soit le maintien, la réintroduction ou l'augmentation de la population visée dans son milieu.

Ce type d'évaluation est réalisé plus de cinq ans après la réalisation du projet à l'aide des statistiques de pêches (poids moyens des poissons capturés, effort, succès et rendement de pêche). Il s'agit de l'enregistrement volontaire des captures par les pêcheurs, de l'enquête auprès des pêcheurs sportifs et de l'enregistrement systématique des captures par le promoteur. L'analyse des données qu'a compilées le promoteur devra être effectuée par un spécialiste dans le domaine.

Bien que volontaire, la réalisation de ce suivi est hautement souhaitable. La prise de données avant de réaliser les travaux est également nécessaire, afin de connaître les bénéfices engendrés par les aménagements.

QU'EST-CE QUE CELA DONNE DE FAIRE UN SUIVI?

- Cela permet d'augmenter l'expertise des promoteurs, de rassurer les bailleurs de fonds et les membres de votre organisme;
- de voir fructifier les investissements en nombre de jours-pêche, et ultimement en retombées économiques;
- de reconnaître les bonnes techniques ou les bonnes conditions d'utilisation, tout en permettant d'éviter de répéter les mêmes erreurs;

La Fondation a besoin de vos suivis pour mieux évaluer la pertinence de certains aménagements et pour conseiller d'autres promoteurs sur les meilleures interventions à préconiser en fonction des problématiques rencontrées.

Les différentes méthodes de suivi pour l'omble de fontaine sont bien décrites dans le document *Habitat du poisson – Guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagement*. Toutefois, la démarche de suivi reste la même pour toutes les espèces.

Pour plus d'information : www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programme_aide/1